

## INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES

**ISIN Part P : FR0010283838**  
**ISIN Part I : FR0011720960**  
**ISIN Part IXL : FR0013412301**  
**ISIN Part Z : FR0013259223**

Paris, le 22/12/2023

Madame, Monsieur

Vous détenez des parts du fonds communs de placement (FCP) **ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES** géré par APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous souhaitons vous informer que la Société de Gestion a décidé de procéder aux modifications suivantes dans votre Fonds :

### 1. **Modification des frais de gestion financière de la part P :**

Suite à une nouvelle politique des frais mise en place par Apicil Asset Management, la société de gestion a décidé de baisser les frais de gestion financière de la part P qui s'éleveront désormais à 1,50% TTC maximum au lieu de 1,85% TTC maximum précédemment.

La société de gestion a également décidé de modifier la présentation des frais et de retenir ainsi cette nouvelle présentation ci-dessous présentée. Il sera par ailleurs désormais prévu dans le prospectus, que la société de gestion pourra procéder à une augmentation des frais de fonctionnement et autres services égale ou inférieure à 0,10% par an, dans ce cas précis la société de gestion en informera les porteurs du Fonds par tout moyen. En cas de majoration supérieure à 0,10% TTC par an, les porteurs en seront informés de manière particulière avec possibilité de racheter leurs parts sans frais.

Modification des frais et présentation des frais à compter du 01/01/2024 :

#### Concernant les parts P

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,50 % TTC maximum (annuels)
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,15 % TTC maximum (annuels)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoire (le FCP investit moins de 10 % de son actif en OPC)
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds calculée sur l'exercice et celle de l'indicateur de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculés dividendes réinvestis)

#### Concernant les parts I

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,85 % TTC maximum (annuels)
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,15 % TTC maximum (annuels)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoire (le FCP investit moins de 10 % de son actif en OPC)
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds calculée sur l'exercice et celle de l'indicateur de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculés dividendes réinvestis)

Concernant les parts IXL

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,60 % TTC maximum (annuels)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,15 % TTC maximum (annuels)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoire (le FCP investit moins de 10 % de son actif en OPC)
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds nette de frais de gestion financière et administratif et celle de l'indice de référence (MSCI EMU libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis).

Concernant les parts Z

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,50 % TTC maximum (annuels)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,15 % TTC maximum (annuels)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoire (le FCP investit moins de 10 % de son actif en OPC)
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

**2. Précision apportée sur l'absence d'outils de gestion de liquidité dans le prospectus**

La société de gestion a décidé de ne pas mettre en place d'outils de gestion de la liquidité tels que des « gates ».

Toutefois, la société de gestion se réserve la possibilité de mettre un tel mécanisme en place dans le cas où les encours sous gestion de l'OPC deviendraient tels qu'une intervention sur les marchés envisagés pourrait avoir un impact sur la liquidité des actions détenues.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

**3. Mise à jour de la Politique ISR :**

Suite à la nouvelle réglementation relative à l'Investissement socialement responsable, la politique ISR et notamment l'univers d'investissement a été mise à jour.

Ces modifications entreront en vigueur le **01/01/2024**, et, si vous en acceptez les termes, n'impliquent aucune action spécifique de votre part. **Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 01/01/2024** avant 12h01.

Vous avez la possibilité de vous procurer les DICI et prospectus du FCP sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM  
20 rue de la Baume, 75008 Paris

Les documents sont également consultables sur le site Internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

APICIL ASSET MANAGEMENT